

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2902**

commune (s) :

objet : Conception et mise en oeuvre de la stratégie de communication et des relations avec la presse sur le projet Part-Dieu - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'information et de la communication

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 16 janvier 2012****Décision n° B-2012-2902**

objet : **Conception et mise en oeuvre de la stratégie de communication et des relations avec la presse sur le projet Part-Dieu - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'information et de la communication

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Territoire emblématique du développement de la métropole, la Part-Dieu fait l'objet d'un vaste projet d'aménagement urbain destiné à faire de ce quartier, le hub métropolitain contemporain de demain, à la fois grand quartier d'affaires européen et quartier à vivre.

Le plan de référence du projet a été présenté en novembre 2011. Un certain nombre d'opérations sont aujourd'hui en cours ou programmées à court, moyen et long terme, associant de multiples partenaires publics et privés.

Si la communication sur le projet a été jusqu'à présent assez discrète, il s'agit aujourd'hui de communiquer plus massivement pour en assurer la promotion aux niveaux local, national et international afin de faire partager le projet et susciter l'adhésion des partenaires, d'assurer un lobbying auprès des financeurs potentiels (Europe, notamment) et d'attirer de nouveaux investisseurs. Il s'agit également de modifier l'image de ce quartier au niveau de l'agglomération, voire de la métropole, et d'informer les habitants, salariés et usagers du quartier des transformations en cours et à venir.

Le présent dossier a donc pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations relatives à la conception et mise en oeuvre de la stratégie de communication et des relations avec la presse sur le projet Part-Dieu.

Les prestations font l'objet de 2 lots qui seront attribués séparément :

- lot n° 1 : conception et mise en oeuvre de la stratégie de communication sur le projet Part-Dieu,
- lot n° 2 : conception et mise en oeuvre des relations presse et des relations publiques sur le projet Part-Dieu.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

- le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 75 000 € HT et maximum de 250 000 € HT,

- le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 20 000 € HT et maximum de 80 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés relatifs à la conception et mise en œuvre de la stratégie de communication et des relations presse sur le projet Part-Dieu,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ainsi que tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : conception et mise en œuvre de la stratégie de communication sur le projet Part-Dieu pour un montant annuel minimum de 75 000 € HT, soit 89 700 € TTC et maximum de 250 000 € HT, soit 299 000 € TTC,

- lot n° 2 : conception et mise en œuvre des relations presse et des relations publiques sur le projet Part-Dieu pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT, soit 23 920 € TTC et maximum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 623 800 - fonction 0820.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.**